



MANDAT DE NÉGOCIATION – SYNDICAT DES TECHNICIENS ET ARTISANS DU RÉSEAU FRANÇAIS RADIO-CANADA (STARF)

AU :	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance
RÉUNION :	Le 4 février 2013
DE :	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture
DÉCISION RECHERCHÉE :	Approbation du Conseil d'administration pour : <ul style="list-style-type: none">• Une reconduction de la convention collective pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 (1 an).• Une augmentation générale des salaires du STARF de 1,4% ainsi qu'une augmentation de 0,1% au fonds de soins de santé.• L'ajustement du plan dentaire afin de refléter le guide des tarifs de l'année 2010.
PROCHAINES ÉTAPES :	Finaliser les discussions et signature d'un protocole d'entente
DATE :	Le 4 février 2013



A1. CONTEXTE



s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)



A2. ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- Une reconduction de la convention collective pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 (1 an).
- Une augmentation générale des salaires du STARF de 1,4% ainsi qu'une augmentation de 0,1% au fonds de soins de santé.
- Un ajustement du guide des tarifs du plan dentaire actuel de 2008 à 2010.



A3. AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

AVANTAGES

-
-
-
-

s.21(1)(b)

s.21(1)(c)

s.21(1)(d)

RISQUES

- Aucun risque connu à ce jour.



A4. AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

- Aucune autre option envisagée.



A5. CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Convenir d'une entente avec le STARF à l'intérieur du mandat obtenu par le conseil d'administration sans développer d'effet négatif dans la relation avec le syndicat ou les opérations.
- Les résultats des négociations seront inscrits au rapport trimestriel des relations industrielles présenté au Conseil.



A6. RÉOLUTION

Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil qu'un mandat de négociation avec le Syndicat des techniciens et artisans du réseau français de Radio-Canada (STARF) soit approuvé tel que présenté.